

ELABORATION DU DOCOB DES SITES NATURA 2000 DU SECTEUR « CALVI-CARGHJESE » (TOME 2)

Groupe de Travail « Patrimoine naturel marin et usages » Réunion de synthèse du 07 mai 2019 (14h - 17h, Corte)

Etaient présents :

Madame MAELYS RENAUT	Responsable de la « Division Eau et Mer », Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Corse
Madame JULIA CULIOLI	Chef de l'Unité « Politiques de l'eau et du milieu marin », DREAL de Corse
Madame SANDRA RUNDE-CARIOU	Chargée de mission, Agence Française de la Biodiversité (AFB) - Antenne Méditerranée
Monsieur STEPHANE DIEZ	Responsable des activités maritimes et littorales, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute Corse / Délégation à la Mer et au Littoral (DDTM2B / DML)
L'adjudant BENOIST GERMAIN	Brigade Nautique de Bastia (BNB)
Monsieur JONATHAN NEEL	Agent de contrôle, BNB
Monsieur JEAN-MARIE DOMINICI	Conservateur de la RN de Scandula, Parc Naturel Régional de Corse (PNRC)
Monsieur JULIEN INNOCENZI	Coordinateur de la Réserve de Biosphère de la Vallée du Fangu, PNRC
Monsieur JEAN-LAURENT MASSEY	Chargé de mission « Ecosystèmes marins », Parcu Naturale Marinu di u Capicorsu è di l'Agriate
Madame GWENAELLE BALDOVINI	Chef du service « Espèces et Milieux Naturels » (EMN), Uffiziu di l' Ambiente di a Corsica (UAC)
Madame MARIE GARRIDO	Chargée de mission « Pôle Relais lagunes méditerranéennes » et coordinatrice de l'Observatoire Régional des Zones Humides de Corse, service EMN, UAC
Madame CATHY CESARINI	Responsable des réseaux Tortues Marines et Cétacés en Corse
Monsieur MICHEL MARENGO	Responsable de recherche, Station de Recherche Océanographiques et sous-marines (STARESO)
Madame AUDREY VALETTE	Médiatrice scientifique, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) A Rinascita
Monsieur STEPHANE CLEMOT	Chargé de mission, Fédération des Industries Nautiques (FIN)

Monsieur JEAN-FRANÇOIS LUCIANI	Adjoint au Maire d’Osani / responsable du port de Ghjirulatu
Madame JESSICA DIJOUX	Directrice du Comité Régionale des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM)
Monsieur ERIC CAPPY	Gérant de la société de promenade en mer « Galeria Marina » et président de l’Association des « Bateliers de Scandola »
Monsieur FREDERIC SCOTTO	Gérant de la société de promenade en mer « Via Mare »
Monsieur THIERRY HUGUES CERVETTI	Association « Un ochju nant’a u nostru mondu », animateur à bord des navires Via Mare
Monsieur DANIEL BURON	Réfèrent Développement Durable au sein du Comité Régional Corse de la Fédération Française d’Etudes et de Sports Sous-Marins (CRC-FFESSM)
Monsieur PASCAL ESPLAT VALLI	Représentant des structures commerciales FFESSM
Madame DELPHINE ROCCA	Gérante de la société « Passion Jet » et représentante du Syndicat National des Professionnels des Activités Nautiques (SNPAN)
Monsieur CHRISTOPHE LEMONNIER	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Corse (DRJSCS)
Monsieur JEAN-LAURENT SANTONI	Président du Comité Régional Corse de la Fédération Française de Planeur Ultra-Léger Motorisé (CRC-FFPULM)
Madame KARINE BURON	Chargée de mission, service EMN, UAC
Monsieur JOSEPH DONINI	Responsable du Département « Stratégies et Sciences de la Mer », service EMN, UAC

Points abordés lors de la réunion :

- ✚ Présentation du contexte et des objectifs spécifiques à la démarche Natura 2000. Précisions sur le déroulé de la concertation menée par l’UAC en tant qu’opérateur Natura 2000 ;
- ✚ Présentation de la structuration du rapport (Tome 2 du DOCOB) et des fiches actions sur le milieu marin ;
- ✚ Zooms spécifiques sur le contenu des fiches actions suivantes :
 - M4 : « Définir une stratégie de gestion du mouillage des navires de plaisance au sein des sites patrimoniaux » ;
 - M5 : « Définir un plan d’organisation des sites de mouillage de la grande plaisance » ;
 - O2 : « Définir une stratégie de gestion concernant l’approche des sites de nidification du balbuzard pêcheur ».

Déroulé de la réunion :

1. Contexte et objectifs liés à la démarche Natura 2000 / déroulé de la phase de concertation

L’UAC précise en préambule que l’obligation de mener la phase de concertation Natura 2000

simultanément avec celle liée au projet d'extension de la RN de Scandula a engendré la désignation d'un interlocuteur unique pour mener à bien les deux démarches (mission d'étude au sein de l'organisme : Karine Buron et Joseph Donini). Cette situation a également généré quelques particularités lors de l'élaboration du Tome 2 :

1. L'organisation de groupes de travail communs entre les deux projets :

L'UAC souligne que les surfaces cumulées des 4 sites Natura 2000 du secteur « Calvi - Carghese » se superposent pratiquement au périmètre d'étude retenu pour le projet d'extension de la RN de Scandula. Ceci implique pour les deux démarches des acteurs et des usagers issus du même territoire. Afin de ne pas multiplier les rencontres lors de la concertation, il a donc semblé judicieux de proposer des groupes de travail communs aux deux dossiers. Au final, les acteurs des sites Natura 2000 ont été réunis en 8 groupes de travail thématiques ;

2. L'animation d'un grand nombre de réunions spécifiques à certains acteurs :

Contrairement aux réunions « Natura 2000 » classiques, ouvertes à tous, les acteurs du territoire ont en premier lieu été rencontrés séparément. Tout d'abord parce qu'il s'agissait d'un premier contact avec la mission d'étude de l'UAC, mais aussi afin que chaque usager puisse s'exprimer librement (notamment par rapport au projet d'extension de la RN de Scandula). En comptabilisant les réunions de synthèse, cela a conduit à l'animation d'une vingtaine de réunions entre les mois de mai 2018 et de mai 2019, dont une quinzaine relative au milieu marin ;

3. La formulation différente de certaines fiches actions vis-à-vis de ce qui peut habituellement être proposée dans le cadre de Natura 2000 (voir ci-après).

L'UAC rappelle ensuite les modalités de pilotage des sites formant le réseau Natura 2000 en mer de Corse, qui prévoit notamment la constitution d'un COPIL commun pour les 4 sites du secteur « Calvi - Carghese ». Par ailleurs, le secteur étant caractérisé par quasiment les mêmes habitats et espèces d'intérêt communautaire, mais aussi par des acteurs similaires sur le territoire, il a été acté la rédaction d'un unique DOCOB pour les 4 sites, avec la proposition d'orientations de gestion communes (cf. Tome 1 ; Cannac-Padovani et Santelli, 2016).

L'UAC poursuit avec la présentation succincte des objectifs « Natura 2000 », des modalités de gestion et des spécificités du dispositif. Les calendriers respectifs des deux opérations sont également évoqués :

- ✓ Concernant Natura 2000, le passage du Tome 2 en CSRPN (20 mai 2019) puis l'organisation du COPIL (après la période estivale) pour la validation définitive du DOCOB et la désignation d'un animateur ;
- ✓ Concernant le projet d'extension de la RN de Scandula, la reprise de la concertation une fois le DOCOB Natura 2000 validé. Pour rappel, la première phase de concertation menée de manière concomitante avec Natura 2000 a permis de présenter et de valider le périmètre d'étude ainsi que les enjeux associés au projet. La deuxième phase devra permettre d'élaborer avec les usagers du territoire les possibles scénarios d'extension de la réserve.

Une fois ces éléments de contexte dressés, l'UAC énumère les objectifs de conservation visant les habitats et les espèces marines qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 (objectifs identifiés dans le cadre du Tome 1).

Les étapes nécessaires à la définition des mesures de gestion sont ensuite déclinées (étapes réalisées dans le cadre du Tome 2) : identification des facteurs d'influence et de leurs incidences potentielles sur les habitats et les espèces, définition des Objectifs Opérationnels, récapitulatif de la situation actuellement observée sur le secteur (contexte et problématiques rencontrées, caractérisation des activités en lien avec les incidences, etc.). L'UAC précise que, pour une plus grande clarté, ces différents éléments sont intégrés dans le rapport sous la forme d'un tableau de synthèse unique, ce qui permet au lecteur de mieux appréhender la stratégie de gestion retenue pour les sites Natura 2000, tout en justifiant la sélection des mesures de gestion préconisées.

L'UAC rappelle enfin que la méthode retenue est celle désormais préconisée par le Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels de 2015 (actualisé en 2017 ; Cahier Technique n°88).

2. Structuration du rapport (Tome 2) / fiches actions sur le milieu marin

L'UAC aborde les diverses caractéristiques des sites Natura 2000 en s'appuyant sur la version quasi-définitive du Tome 2 (présentation de graphiques, cartes et tableaux). Les points suivants sont en particulier abordés :

- Les superficies particulièrement importantes des sites, le secteur « Calvi - Carghjese » comptant parmi les plus grands du réseau Natura 2000 marin de Corse (cf. page 17 du rapport) ;
- La grande diversité d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire sur le secteur, celui-ci étant concerné par les deux Directives européennes (« Habitats Faune Flore » et « Oiseaux ») mais aussi considéré comme « mixte » car composé d'une partie majoritairement marine et d'une partie terrestre (cf. page 19 du rapport) ;
- L'emprise des données cartographiques utilisées pour l'élaboration du DOCOB (couverture totale des fonds marins entre 0 et 80/100 mètres de profondeur grâce aux inventaires patrimoniaux « CARTHAM » ; cf. page 20 du rapport) ;
- La structure des tableaux synthétisant différentes données issues du Tome 1 sur les habitats et espèces Natura 2000. Ces tableaux sont organisés selon 3 codes couleurs : bleu pour le volet marin, vert pour le milieu terrestre et violet pour le volet avifaune (cf. pages 23 à 43 du rapport) ;
- La structure des tableaux présentant les éléments permettant d'aboutir aux mesures de gestion (travail produit dans le cadre du Tome 2). A noter l'ajout d'un code couleur par rapport aux tableaux précédents, le reste étant inchangé (jaune : gestion globale des sites Natura 2000 ; bleu, vert et violet : gestion respective du milieu marin, du milieu terrestre et de l'avifaune ; cf. pages 46 à 60 du rapport) ;
- L'organisation des fiches actions, déclinées selon les même 4 codes couleurs (cf. pages 62 à 152 du rapport).

L'UAC récapitule enfin le nombre de mesures de gestion préconisées sur le milieu marin. Il s'agit de 10 mesures liées à la gestion spécifique des habitats et des espèces marines de la Directive « Habitats » et de 5 mesures spécifiques à l'avifaune marine (Directive « Oiseaux »). S'ajoute à cela 10 mesures de gestion « globale » des sites Natura 2000 qui bénéficieront à l'ensemble du secteur (et donc au milieu marin).

Remarques formulées par les participants suite à la présentation de l'UAC :

- M. Dominici (PNRC) estime regrettable que les deux seules espèces Natura 2000 retenues sur le milieu marin ne soient pas représentatives de la faune locale/littorale. En effet, la tortue caouanne est rarement observée sur la frange littorale, tout comme le grand dauphin qui se retire lorsque la fréquentation devient trop importante. Etant donné les problèmes rencontrés sur le secteur, M. Dominici aurait donc préféré l'inscription d'autres espèces bio-indicatrices du milieu marin, comme c'est d'ailleurs le cas dans le plan de gestion de la réserve de Scandula, afin d'avoir une vision plus précise des incidences occasionnées par certaines activités.
- Mme Buron (UAC) confirme que le choix des critères retenus pour l'inscription des espèces marines aux annexes de la Directive « Habitats » est une question fréquemment soulevée. Sur le secteur « Calvi - Carghese », il y a par exemple une grande différence entre le nombre d'espèces Natura 2000 terrestres (14) et le nombre d'espèces marines (2). Mme Buron précise qu'il est néanmoins possible de travailler sur d'autres espèces que celles inscrites aux annexes de la Directive en se rattachant à l'habitat Natura 2000 auquel elles sont inféodées (par exemple, la grande nacre via l'herbier de posidonie).

3. Zooms spécifiques sur certaines fiches actions

Les deux premières mesures de gestion présentées par l'UAC visent à répondre au facteur d'influence « fréquentation liée au tourisme nautique » et en particulier à l'incidence suivante : « dégradation des habitats liée au mouillage des navires sur ancre ou bouée (plaisance, plongée sous-marine, etc.) ». Avant de les évoquer spécifiquement, les différentes démarches territoriales liées au mouillage (ou en partie) sont rappelées : projet d'extension de la RN de Scandula, programme de mesures du PAMM concernant la gestion des mouillages, révision de l'arrêté n°155/2016 et instruction d'arrêtés « locaux » ou « sectoriels » prévus par la Conférence Maritime Régionale (renforcement de la réglementation en matière de mouillage), projet de réseau de mouillages organisés dédiés à la grande plaisance, etc.

 **M4** : « Définir une stratégie de gestion du mouillage des navires de plaisance au sein des sites patrimoniaux » (cf. page 95 du rapport) :

L'intitulé de cette fiche action étant légèrement différent de ce qui peut être habituellement proposé dans le cadre de Natura 2000, l'UAC a jugé intéressant d'évoquer spécifiquement son contenu, d'autant plus que le mouillage plaisancier est une problématique importante sur le secteur. En effet, dans de nombreux sites Natura 2000 de méditerranée française, les stratégies de gestion proposées dans les DOCOB conduisent souvent à la « mise en place de ZMEL dans un ou plusieurs sites » ou à la « limitation du mouillage dans un périmètre défini ». Entre Calvi et Carghese, la situation actuelle a plutôt orienté l'UAC vers la définition d'une stratégie de gestion des sites de mouillages par un groupe de travail dédié et en concomitance avec les processus territoriaux en cours afin de proposer une gestion cohérente et concertée du territoire.

L'UAC précise ensuite le travail préalablement réalisé dans le cadre de la rédaction de cette fiche action, à savoir l'inventaire des sites patrimoniaux concernés par le mouillage plaisancier (une 20^{aine}) et la proposition de pistes de gestion envisageables par site (mesures de gestion précises à définir par le groupe de travail désigné ; cf. pages 98 et 99 du rapport). La sélection des sites

patrimoniaux a été effectuée en superposant la cartographie des fonds marins (présence d'habitats sensibles) avec l'ensemble des données disponibles sur la plaisance.

Interventions des participants suite à la présentation du contenu de la fiche action :

- M. Luciani (port de Ghjirulatu / mairie d'Osani) souligne la nécessité de différencier les types de mouillage sur le secteur. Par exemple, dans le cadre du projet de ZMEL « multi-sites » à Gratelle, Caspiu, Bussaghja, Arone et Chjuni, la Communauté de Communes de Liamone Spelunca fixe son attention sur la plaisance résidente existante et non sur celle de passage. Les situations y sont donc très différentes de celles qui peuvent être observées sur le versant nord de Ghjirulatu, où les plaisanciers de passage viennent systématiquement s'abriter en cas de vent du nord, ou encore à l'Imbuttu en cas de sud-ouest. Il peut donc paraître plus pertinent pour une entité gestionnaire d'investir sur des zones où les navires restent à poste pendant 3 mois, comme à Gratelle et Arone, plutôt que de se lancer dans des investissements plus conséquents, avec la gestion et la maintenance que cela implique et sans oublier la responsabilité engagée en cas d'accident. M. Luciani considère qu'il est également pertinent d'avoir séparé dans le DOCOB la petite plaisance de la grande, le mouillage d'un navire de petite taille engendrant des dégâts moindres sur les fonds marins que celui d'une unité de ne serait-ce que 35 mètres. Ces deux catégories ne peuvent donc pas être traitées de la même façon puisque les réalités et les besoins diffèrent. Enfin, au sujet des différents arrêtés préfectoraux à venir, M. Luciani estime qu'il conviendra d'analyser s'ils seront bien respectés une fois publiés.
- M. Esplat Valli (structures commerciales FFESSM) salue la qualité du document final mais s'inquiète de l'insuffisance des financements pour mener à bien les mesures préconisées par le DOCOB. Il estime que le plan d'action est cohérent et qu'il faut tendre vers cela, mais que le travail à entreprendre sur le secteur apparaît extrêmement conséquent. Concernant le mouillage, M. Esplat Valli regrette que les socio-professionnels de la plongée sous-marine soient trop souvent associés aux plaisanciers lorsqu'il s'agit d'appréhender les problématiques qui en découlent. Il appuie son propos en prenant l'exemple du site de la Revellata, où les structures professionnelles se sont organisées depuis plusieurs années pour ne pas dégrader le site, contrairement aux nombreux plaisanciers qui continuent d'ancrer en toute impunité dans la posidonie aux alentours. M. Esplat Valli saisit également l'occasion pour évoquer la fiche action M6 (installation de systèmes d'amarrage écologique sur les sites de plongée les plus sensibles). Etant donné que de nombreux sites de plongée sont déjà organisés sur le secteur, il considère qu'on ne peut raisonnablement pas obliger les socio-professionnels à solliciter une demande d'AOT pour préserver le milieu.
- M. Donini (UAC) précise que l'élément à retenir de la fiche action M4 est l'installation d'un groupe de travail dédié à la mise en œuvre d'une réflexion sur la gestion des mouillages puisque plusieurs processus territoriaux sont en cours. L'idée n'est donc pas de malmener une catégorie ou une autre, mais bien de réfléchir collectivement afin d'aboutir à des mesures cohérentes sur le secteur. Concernant la fiche action M6, M. Donini rappelle que le système actuel oblige un certain encadrement des usages du point de vue administratif, les demandes d'AOT en faisant effectivement partie.

- M. Clemot (FIN) salue l'effort d'avoir associé tous les acteurs dans le cadre de Natura 2000. Concernant le mouillage, il confirme qu'un projet d'aménagement est extrêmement coûteux pour un investisseur. Il est donc logique d'envisager des sites interdits à l'ancrage et d'autres sans équipements car cela ne serait ni cohérent, ni viable du point de vue économique. M. Clemot rebondit ensuite sur les propos de M. Esplat Valli et précise qu'en améliorant l'organisation des sites, c'est aussi l'opportunité de clarifier les pratiques de certains professionnels qui ne seraient pas toujours respectueuses de l'environnement. C'est également l'occasion de créer des conditions de travail optimales et d'assurer la pérennité de leurs activités économiques. M. Clemot saisit enfin l'occasion pour évoquer les actions menées par la FIN en matière de sensibilisation (participation à la campagne Ecogestes Méditerranée en tant que nouveau partenaire, mise en place d'une formation en ligne d'une durée de 3 semaines sur l'éco-plaisancier, etc.).
- Mme Runde-Cariou (AFB) profite de l'intervention de M. Esplat Valli pour indiquer qu'un plan de contrôle pour l'environnement marin se développe actuellement (stratégie pilotée par la DIRM et mis en place par le CACEM¹). L'idée est de cibler le contrôle de l'action de l'Etat en mer grâce aux remontées réalisées par les gestionnaires d'AMP et ainsi d'orienter la surveillance en fonction des priorités et des enjeux observés sur les secteurs.
- L'adjudant Germain (Brigade Nautique de Bastia) souligne que la dimension environnementale est désormais prise en compte par l'ensemble du personnel référant en mer (action de l'Etat en mer). Il insiste également sur le fort engagement de la brigade nautique pour faire appliquer les arrêtés de la PREMAR. L'adjudant Germain estime enfin que les professionnels de la mer peuvent jouer un rôle important sur le terrain de par leur comportement et le message délivré quotidiennement à leurs clients mais aussi aux plaisanciers.
- M. Diez (DDTM2B) confirme également que les affaires maritimes sont impliquées dans cette démarche de protection environnementale. Il garantit pour cette année une présence régulière de son unité sur le terrain afin tout d'abord d'être dans ses fonctions de contrôle, mais aussi d'assurer un travail de communication auprès de tous les acteurs. L'attention se portera également sur le transport de passagers « officiel et officieux ». Au-delà des contrôles de la réglementation applicable aux sociétés de promenade en mer, ce sera aussi l'occasion de leur rappeler les bonnes pratiques liées au mouillage. M. Diez rajoute qu'il essaiera de jouer sur la fréquence des sorties puisque les effectifs qui lui sont attribués ne sont pas illimités.
- M. Luciani (port de Ghjirulatu / mairie d'Osani) souhaite rebondir sur l'intervention de M. Diez en insistant sur la nécessité de distinguer les activités professionnelles encadrées des cas de paracommercialisme, c'est-à-dire les activités non déclarées. Il rappelle qu'il est en effet plus facile aujourd'hui de contrôler les socio-professionnels parfaitement identifiés et encadrés ; Or, ce sont plutôt les activités non visibles telles que les locations parallèles qui semblent poser problème sur le secteur. Il est donc important, selon M. Luciani, de bien identifier les différentes catégories et les problèmes qui en découlent afin de ne pas créer de confusion supplémentaire lorsque l'on communique sur le sujet, surtout au regard du contexte médiatique entourant actuellement le secteur.

¹ Centre d'appui au contrôle pour l'environnement marin

- M. Diez (DDTM2B) répète sa volonté d'assurer une présence plus régulière sur le site afin de disposer des informations nécessaires pour porter un jugement suffisamment éclairé sur la situation. Sans préjuger de la malhonnêteté de quiconque, l'objectif est donc de vérifier si le cadre réglementaire est respecté. Car même s'il considère que la majorité des professionnels respecte la réglementation en vigueur, ce n'est aussi malheureusement pas toujours le cas.
- M. Cappy (association des bateliers de Scandola) a pris connaissance du document et de ce qui concerne la promenade en mer. Au nom des membres de l'association qu'il représente, il déclare qu'aucune des mesures envisagées dans le Tome 2 ne pose de problèmes particuliers aux bateliers. Concernant le mouillage, M. Cappy estime qu'ils ne sont pas réellement concernés par cette problématique puisqu'ils n'ancrent pas dans le cadre de leurs activités. Il saisit également l'occasion pour confirmer que les professionnels sont demandeurs de formations relatives au contenu des messages délivrés aux visiteurs, comme cela est proposé dans le cadre de la fiche action G5 (mise en place d'une stratégie de communication et de sensibilisation). A ce propos, il souligne qu'à leur niveau les bateliers participent aussi à la sensibilisation des estivants, leur discours portant aussi bien sur la géologie exceptionnelle du site que sur les richesses écologiques et les effets positifs de la réserve sur le milieu. M. Cappy conclut en rappelant qu'une sortie organisée implique 12 passagers encadrés et non livrés à eux même, contrairement aux clients des navires de location.

 **M5** : « Définir un plan d'organisation des sites de mouillage de la grande plaisance » (cf. page 100 du rapport) :

Cette mesure est évoquée afin de valider en particulier les deux sites patrimoniaux déjà pré-ciblés sur le secteur (la baie de l'Alga et le golfe de Ghjirulatu). L'UAC dresse certains éléments de contexte en lien avec la grande plaisance : activité toujours en plein essor ; existence d'un arrêté visant l'interdiction de navigation au droit du site de l'UNESCO pour les navires de jauge brute \geq 500 UMS depuis 2017 ; absence de zone de mouillage pour les unités \geq 80 m prévu sur le secteur dans le cadre de l'arrêté 155/2016, etc.

Interventions des participants suite à la présentation du contenu de la fiche action :

- M. Clemot (FIN) considère que la tournure de la fiche est cohérente et qu'il est raisonnable de ne pas aller au-delà des pistes de gestion envisagées dans le cadre de celle-ci au regard des nombreux processus territoriaux en cours sur le mouillage. Il évoque également la dernière étude de la Stareso sur la plaisance et les mouillages en Corse, qui intègre un volet spécifique sur la grande plaisance avec une prise en compte des zones environnementales sensibles (étude pilotée par l'UAC et en cours de finalisation). Il rajoute enfin que même si les pratiques de la grande plaisance sont problématiques en termes de mouillage, il est plus facile de toucher cette catégorie que la petite plaisance (par l'intermédiaire des agents maritimes ou via l'AIS, par exemple).
- Le choix des deux sites pré-ciblés dans le cadre de cette fiche n'est pas remis en cause par les participants.

 **O2** : « Définir une stratégie de gestion concernant l'approche des sites de nidification du balbuzard pêcheur » (cf. page 139 du rapport) :

Cette fiche action pouvant aboutir à la mise en œuvre de mesures réglementaires (création de zones de protection), l'UAC a jugé pertinent d'évoquer spécifiquement son contenu avec les participants. Elle est proposée pour répondre au facteur d'influence « fréquentation touristique » et en particulier à l'incidence suivante : « dérangement des oiseaux liés à la navigation des navires/engins motorisés, à la circulation des véhicules à moteur, à la pratique de la randonnée, etc. ». Il est également précisé que son contenu a fait l'objet d'une relecture préalable par plusieurs scientifiques (O. Duriez, J.C. Thibault, G. Faggio) et par le conservateur de la RN de Scandula (J.M. Dominici).

Interventions des participants suite à la présentation du contenu de la fiche action :

- M. Cervetti (« Un ochju nant'a u nostru mondu ») présente l'association qu'il représente et les activités qui y sont réalisées. Il évoque notamment l'organisation depuis 2018 de plusieurs sorties « éco-responsables » dans le cadre d'un partenariat avec la société de promenade en mer « Via Mare » (sensibilisation à la fragilité de l'espèce, etc.). Cette collaboration implique notamment pour les capitaines des navires le respect d'une distance de sécurité de 80 mètres autour des sites sensibles et donc, du nid de balbuzard localisé entre les deux failles visitées de la réserve (accès aux grottes interdite). Pour l'instant, les retours des clients par rapport à cette initiative sont positifs. L'association a également rencontré les services de la DDTM et certains élus de l'Assemblée de Corse, qui ont apprécié le projet. M. Cervetti espère que la démarche engagée par l'association sera perçue comme un « bon départ » en attendant que des solutions précises soient proposées avec l'appui des scientifiques. Il souhaiterait également connaître l'avis du gestionnaire sur ce sujet.
- L'UAC prend bonne note de l'initiative de l'association et la société Via Mare, qui n'avait pas pu être représentée lors du GT « promenade en mer ».
- M. Dominici (PNRC) rappelle tout d'abord que le PNRC a acquis, en tant que gestionnaire de la RN de Scandula et responsable des suivis du balbuzard pour toute la Corse, une connaissance précise du comportement de l'espèce depuis maintenant plus de 40 ans. Concernant la démarche, louable, de l'association « Un ochju nant'a u nostru mondu », M. Dominici précise qu'il est probable que la distance définie par l'association (80 mètres) ne soit pas suffisante pour que le succès reproducteur du balbuzard s'améliore. A ce sujet, le PNRC est justement en attente des expertises du conseil scientifique (réunion prévue début juin). Cela permettra au comité consultatif de la réserve, qui sera réuni dans la foulée, de prendre les bonnes décisions et les mesures adéquates que ce soit en termes d'approche des nids ou de comportements à tenir au sein de la réserve. M. Dominici déplore à ce propos que ces deux instances (conseil scientifique et comité consultatif) ne se soient plus réunies depuis maintenant deux ans. Il rajoute enfin qu'une prise de conscience collective des sociétés de promenade en mer est désormais essentielle, les initiatives isolées n'étant malheureusement pas suffisantes pour atteindre les résultats fixés pour le balbuzard.
- M. Diez (DDTM2B) souligne le besoin d'établir un encadrement réglementaire officiel pour tous les acteurs, en se basant sur les analyses scientifiques en cours. Même s'il juge que l'initiative de l'association « Un ochju nant'a u nostru mondu » part d'une bonne intention,

il est en effet important que tous les acteurs aient la même compréhension de ce qui est acceptable sur le terrain afin que chacun puisse agir en conséquence.

- M. Cappy (association des bateliers de Scandola) rappelle que son association représente environ une 20^{ème} de professionnels qui exercent leur activité avec beaucoup de passion et d'intérêt pour le site. Pour eux, la bonne santé de leur entreprise est directement liée à la bonne santé de la réserve. Ils sont néanmoins conscients que la fréquentation est désormais importante sur le secteur. Dans cette logique, l'association a proposé à ses membres la signature d'une charte des activités de promenade en mer visant entre autres au respect et à la préservation des lieux, avec intégration à compter de cette année d'un engagement spécifique sur le balbuzard pêcheur. Concernant la fiche action O2, M. Cappy réaffirme au nom de l'association que le contenu de celle-ci ne comporte pas de facteurs bloquants pour les professionnels, qui sont prêts à faire les efforts nécessaires. A titre d'exemple, M. Cappy précise que plusieurs adhérents de l'association (dont lui) ont d'ores et déjà adapté leur activité en ne s'approchant plus du nid très bas d'Elbu. En revanche, de par son expérience sur le terrain (15 ans d'activité), M. Cappy constate que les balbuzards de l'île de Gargalu ne semblent pas impressionnés par les passages de son bateau, leur nid étant beaucoup plus en hauteur. Il estime qu'il faut donc avoir une réflexion par nid. Néanmoins, si les données scientifiques démontrent raisonnablement l'obligation de ne plus s'approcher de certains nids de balbuzard, M. Cappy réitère sa position en confirmant que les bateliers se plieront volontiers aux nouvelles recommandations, surtout qu'il ne s'agit pas de la période de travail la plus intense. M. Cappy déplore ensuite l'agitation médiatique autour des navettes à passagers qui, selon lui, ne va pas dans l'intérêt de la protection. Il rajoute qu'au regard du contexte actuel et afin de stopper toute polémique, l'association a même évoqué la possibilité de ne plus rentrer dans les grottes de la réserve, même si le nid localisé dans de ce secteur constitue paradoxalement le seul de la réserve où des jeunes balbuzards continuent à s'envoler (Palazzu). Enfin, M. Cappy insiste sur l'importance d'améliorer la communication et la collaboration avec le gestionnaire de la réserve et de mieux associer les bateliers aux prises de décision.*
- Mme Runde-Cariou (AFB) entend que les différents acteurs du territoire semblent d'accord sur la nécessité d'intervenir par rapport à cette problématique. Il existe en effet de nombreux documents scientifiques qui démontrent une corrélation entre les activités économiques et le dérangement du balbuzard, et qui confirment donc le besoin d'agir. Afin de pas adopter une position attentiste vis-à-vis de cette problématique, Mme Runde-Cariou propose donc de profiter du DOCOB pour aller un peu plus loin dans la démarche en harmonisant par exemple les chartes qui existent déjà en concertation avec le gestionnaire de la réserve, les bateliers, etc. Cela permettra de sensibiliser l'ensemble des sociétés de promenade en mer qui n'ont peut-être pas tous le même niveau de connaissance du balbuzard afin qu'ils adaptent leur activité en conséquence.*
- Mme Buron (UAC) rajoute qu'une mesure sur l'élaboration de chartes spécifiques à certaines activités est programmée dans le cadre du DOCOB (fiche action G6). Les chartes ciblant en particulier les habitats et espèces Natura 2000, et donc le balbuzard pêcheur, l'animateur Natura 2000 sera amené à travailler en priorité avec les sociétés de promenade en mer au regard de la situation sur le territoire. Dans ce contexte, Mme Buron propose de rajouter un point au déroulé opérationnel de la fiche action O2 sur la création*

d'une charte spécifique aux sociétés de promenade visant en particulier les pratiques à respecter pour la conservation du balbuzard pêcheur (=renvoi à la fiche G6).

- M. Dominici (PNRC) souligne que les comportements observés sur le site correspondent trop peu souvent aux engagements pris par les socio-professionnels signataires de la charte de l'association des bateliers de Scandola (non respect d'une distance de sécurité pour garantir la tranquillité des balbuzards, excès de vitesse dans la bande des 300 mètres et à proximité des nids de balbuzard, etc.). Tant que ces comportements seront observés, il n'y aura pas d'amélioration de l'état de conservation du balbuzard. M. Dominici considère qu'il y a donc aujourd'hui une véritable obligation de proposer des mesures réglementaires par rapport aux intérêts de l'espèce et non des activités humaines.
- M. Cappy (association des bateliers de Scandola) réitère sa volonté de travailler en bonne intelligence avec le gestionnaire de la réserve afin d'avoir des recommandations claires sur ce qui doit être réalisé sur le terrain. Il regrette à ce propos qu'aucune réunion d'information ne se soit tenue depuis celle organisée avec le gestionnaire, à la demande de l'association, en 2017.
- M. Luciani (port de Ghjirulatu / mairie d'Osani) considère que la voie empruntée actuellement est satisfaisante puisque plusieurs réunions, comme celle d'aujourd'hui, sont organisées et que les acteurs ont un réel souci de s'écouter les uns les autres. Il déplore en revanche la mauvaise direction prise sur les réseaux sociaux et dans les médias. M. Luciani développe son propos en évoquant les chiffres communiqués dans le cadre de la réunion d'aujourd'hui (64 jeunes élevés en succès en 2008 contre 6 en 2013) et qui démontrent que tout le secteur est concerné, c'est-à-dire même où la fréquentation est faible. L'origine du problème est donc peut-être plus complexe que ce qui est actuellement avancé dans la presse, à savoir une relation d'égalité entre la fréquentation importante² et la baisse du succès de reproduction du balbuzard. Il estime donc urgent que le conseil scientifique de la réserve se réunisse afin qu'il nous éclaire sur le sujet. M. Luciani souligne enfin qu'il est nécessaire de favoriser un dialogue apaisé afin d'avancer sereinement sur ce dossier. Il demande donc à l'UAC de continuer la concertation qu'elle a lancée et, au PNRC, d'accélérer la remise en route des deux instances de la réserve.
- Mme Buron (UAC) rajoute qu'une régulation de la population du balbuzard par densité-dépendance³ est également évoquée par les scientifiques (Bretagnolle et al., 2008). Ces effets de densité-dépendance ont pu agir simultanément avec la perturbation liée au passage continu des bateaux sur la population de balbuzards, selon Monti (2015).
- M. Dominici (PNRC) revient sur les propos de M. Luciani et précise que, selon les scientifiques, les balbuzards subissant un échec de reproduction vont par la suite entamer une phase d'errance sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce et ainsi déranger les balbuzards des sites de nidification encore opérationnels. Les mâles des nids fonctionnels passent en effet leur temps à chasser les intrus au lieu de rapporter des proies au nid, ce qui génère à terme un nouvel échec de reproduction. Les nids de la réserve de

² M. Luciani précise qu'il emploie le terme « fréquentation » et non « surfréquentation » puisqu'il n'existe pas à l'heure actuelle d'études scientifiques ayant défini la capacité de charge du milieu

³ Ce phénomène traduit la relation négative entre la densité d'une population et son taux de croissance, avec par exemple la diminution des performances de reproduction lorsque la densité atteint un seuil maximal.

Scandula impactent donc actuellement les autres nids du secteur. M. Dominici rajoute que l'observation fréquente des balbuzards par les bateliers ne peut donc pas être considérée comme positive, puisque ces derniers devraient justement être dans leur nid, en train de couvrir, et non en situation de vol. M. Dominici conclut en proposant, pour l'année 2019, la mise en œuvre à titre expérimental des futures recommandations du comité consultatif, et cela même si la saison est déjà avancée et que les premiers échecs de reproduction ont déjà été constatés.

→ *M. Santoni (CRC-FFPULM) rappelle qu'il existe un troisième acteur par rapport à cette problématique, l'acteur aérien. En tant que président du comité corse, M. Santoni précise qu'il est le garant de la réussite d'un certain nombre d'actions entamées par sa fédération au niveau national en termes de protection des oiseaux. Il s'agit d'une problématique importante pour la fédération puisqu'en protégeant les oiseaux, on protège également les pilotes d'ULM d'éventuels accidents mortels. Même si le nombre de pratiquants est faible en Corse, M. Santoni estime qu'il est important d'apporter sa pierre à l'édifice. Dans ce cadre, il dresse succinctement les 3 axes sur lesquels le comité travaille : 1) renforcement de la sensibilisation environnementale dans le cadre des formations des pilotes d'ULM, 2) intégration d'une dimension environnementale aux dossiers de demande de création de bases permanentes ou occasionnelles, 3) sensibilisation des touristes pratiquant l'ULM durant la saison estivale, dont les touristes étrangers qui ne lisent généralement pas les cartes aéronautiques françaises. M. Santoni conclut son intervention en rappelant qu'il existe une interdiction de survol de la réserve de Scandula jusqu'à 1 000 mètres d'altitude. Or, en dehors de la réserve (où le survol est autorisé à partir de 150 mètres de hauteur), M. Santoni découvre dans le DOCOB l'existence d'une 20^{aine} de nids entre Calvi et Carghjese. Il estime qu'il faut donc une meilleure information et qu'il est nécessaire d'intervenir sur tout le secteur même si les regards sont aujourd'hui focalisés sur la réserve de Scandula.*

Suite à ces derniers propos, la séance est levée à 17 heures.